

## DIVES-SUR-MER - Débat d'orientation budgétaire Pas de hausse des taux d'imposition

A l'occasion du débat d'orientation budgétaire, vendredi soir, les comptes administratifs ont révélé une augmentation de 6,6 % des charges à caractère général. Monique Huet, adjointe aux finances, explique que cette hausse est en partie due « à la facture des illuminations de fin d'année 2012, de 38 920 euros, qui s'est ajoutée à celle de 2011 ». Deux factures à régler exceptionnellement en une année, auxquelles il faut ajouter les travaux d'éclairage public, « considérés comme du renouvellement d'actif, donc comme du fonctionnement, ce qui ramène l'augmentation des charges à caractère général autour de 2,7 %, sans qu'il y ait de dérapages importants » précise Monique Huet.

Les dépenses de personnel ont elles aussi progressé de + 3,9 %, « mais il faut déduire les atténuations de charges de 60

619 euros, l'augmentation n'est plus que de 2,3 % » relativise l'adjointe aux finances. Des chiffres que l'opposition a ouvertement dénoncés avant explication, regrettant « une explosion des charges à caractère générale ». Par ailleurs, Guillaume Langlais et les élus de l'opposition ont voté contre ces comptes administratifs, « nous étions déjà contre le budget primitif » rappellent-ils.

### Aucun emprunt toxique

De toute évidence, la santé financière de la ville reste précaire, notamment à cause de la perte de la recette foncière estimée à 120 000 euros, due à la disparition d'Eurocel, « au final, les recettes fiscales en 2013 devraient se situer autour de 2 750 000 euros et diminuer d'environ 40 000 euros » indi-

que Monique Huet. Pour autant, les élus ont voté pour le maintien des taux d'imposition pour 2013. De même, « le soutien aux associations sera également maintenu à son niveau de 2012 ».

En terme d'investissement, la priorité sera l'achèvement des opérations en cours (Espace culturel et festif, rue Gaston Manneville, réhabilitation de logements...). Plusieurs emprunts seront mis en place, notamment pour les travaux de l'église, de l'espace associatif, de la rue Gaston Manneville. « La totalité de nos emprunts est classé avec un indice IA, c'est-à-dire avec un niveau de sécurité maximum » tient à souligner Monique Huet, ajoutant « la ville n'a aucun emprunt structuré ou dit toxique ».

N. M.

## DIVES-SUR-MER - Conseil municipal en bref... La réforme des rythmes scolaires appliquée dès la rentrée 2013

**Réforme des rythmes scolaires :** Les élus ont voté pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée de septembre 2013 dans les établissements divais. « C'est une décision que nous avons prise collectivement, suite à nos différentes rencontres avec les parents d'élèves, les directeurs d'établissements, les chefs de service » rappelle le maire Pierre Mouraret. Cette nouvelle organisation des rythmes scolaires prévoit l'allègement des journées d'enseignement et la mise en place d'activités périscolaires gratuites et non obligatoires. « C'est le projet de toute une ville. Nous devons faire de cette réforme un plus pour les enfants. Notre priorité va à l'éducation de nos enfants » insiste Pierre Mouraret. Le chef de file de l'opposition Guillaume Langlais reste quant à lui sceptique sur l'organisation de travail des élèves, considérant que « les enfants seront plus fatigués car ils devront se lever le mercredi matin pour aller à l'école ». Il pointe par ailleurs le manque d'unité avec les établissements privés, non concernés, « cela va encore creuser les inégalités » regrette-t-il. L'opposition a voté trois abstentions et une voix contre.

**Vente d'un logement communal :** A l'issue du conseil, Pierre Mouraret a tenu à faire une mise au point sur la vente du logement communal, avenue des résistants, remise en cause par l'opposition. « C'est une vente légale » répète-t-il, « je souhaite par ailleurs qu'il n'y ait aucun doute sur le favoritisme de qui que ce soit. Nous ne souhaitons pas vendre par adjudication car c'est un procédé compliqué qui peut exclure certaines personnes. De plus, cela ne nous permettait pas de destiner ce logement en priorité aux Divais en résidence principale ». Le maire consent néanmoins à proposer une annonce légale avec priorité aux Divais, « nous ferons ensuite notre choix par tirage au sort ». Il a enfin relevé avec agacement « deux infractions graves d'un de nos conseillers : pénétrer dans un lieu privé et mettre en vente un bien communal sur un site internet. Notre avocat a été contacté pour mettre cette affaire devant la justice. L'opposition ne peut pas tout se permettre, notamment en dehors de la légalité ». Se sentant visé, Guillaume Langlais a répliqué « nous n'avons rien à nous reprocher, nous sommes dans notre rôle d'opposition ».

N. M.

19/03/2013